

PROGRAMME NATIONAL FSE+ EMPLOI - INCLUSION - JEUNESSE - COMPÉTENCES

Résumé de l'appel à projets à paraître

RÉGION ADMINISTRATIVE : Guadeloupe

PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE : Guadeloupe

SERVICE GESTIONNAIRE : CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la Guadeloupe - Service FSE

CODE ET INTITULE : GUADOI1544 Guadeloupe_P5_OSM_2025_Conseil départemental de la Guadeloupe_Aide alimentaire et matérielle aux plus démunis

PROGRAMME : Programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse - Compétences

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

5.m Lutter contre la privation matérielle en apportant une aide alimentaire et/ou une assistance matérielle de base aux personnes les plus démunies, y compris les enfants, et prévoir des mesures d'accompagnement favorisant leur inclusion sociale

CATÉGORIE DES CANDIDATS ÉLIGIBLES (porteurs de projets) :

Toutes structures à but non lucratif, hormis les consortiums, conduisant des actions en faveur des personnes les plus démunies dans le cadre de la lutte contre la privation matérielle et alimentaire.

MONTANT TOTAL DU SOUTIEN EUROPÉEN PRÉVU : 1 500 000 €

DATE DE LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS : 14/04/2025

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : 14/06/2025

DESCRIPTION ET CONTEXTE :

En Guadeloupe, 34,5 % de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté nationale. La pauvreté touche particulièrement les chômeurs, les familles monoparentales et les ménages jeunes. En septembre 2021, le nombre de bénéficiaires du RSA y est évalué à 41 052 par l'INSEE.

La fracture sociale est de plus en plus marquée et le nombre de personnes dans le besoin augmente année après année. La lutte contre la privation alimentaire et matérielle est un enjeu fort aujourd'hui,



particulièrement dans le cadre de la crise sanitaire qui a fortement accentué les situations de précarité sur le territoire national.

La grande pauvreté y est de 11,8%, c'est ce que révèle le rapport 2023 de l'Observatoire des Inégalités. On observe aussi que 41% de la population est en situation de privation matérielle et sociale. La privation touche plus souvent les personnes non diplômées, sans emploi et les familles monoparentales. Elle continue de frapper davantage les jeunes et notamment les enfants. Ainsi, 40% des enfants des familles défavorisées ne mangent pas à la cantine pour des raisons économiques. On constate aussi, une augmentation de la part des travailleurs pauvres sollicitant de l'aide alimentaire. L'aide alimentaire permet d'apporter une réponse à cette situation d'insécurité alimentaire, ainsi qu'à des enjeux de santé publique.

C'est dans ce contexte qu'intervient cet appel à projets positionné sur la Priorité 5 : OS M "Lutter contre la privation matérielle et alimentaire des plus démunis. ".

Il vise le financement des opérations exclusivement dédiées à l'achat et la distribution des aides alimentaires et/ou matérielles.

L'aide alimentaire et l'assistance matérielle doivent être fournies gratuitement aux bénéficiaires finaux, sans discrimination en respectant la dignité des bénéficiaires finaux et en veillant à éviter toute stigmatisation

Les projets doivent favoriser la mise en place des mesures d'accompagnement permettant à minima une orientation vers les services compétents d'insertion sociale des personnes les plus démunies ou en situation de dépendance matérielle et alimentaire.

THÈME : Aide alimentaire et matérielle aux plus démunis.